## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE 17/04/2023 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers

en exercice: 33 Présents: 20 Pouvoirs: 11 Votants: 31

### Présents:

Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Olivier DEROZARD, Edouard WILLEMIN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sandrine ARNAUD, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Geneviève HECTOR Danielle CHARVOLIN donne pouvoir à Béatrice DUMORTIER Fatima FERNI donne pouvoir à Daniel JULLIEN

Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à Sylvère MATHIEU

Sylvie RAZY donne pouvoir à Philippe LARGE

Aline DURAND donne pouvoir à Sandrine ARNAUD

Stéphane GILLET donne pouvoir à Safi BOUKACEM

Jean Pierre NEMOZ donne pouvoir à Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES

Isabelle VIDAL donne pouvoir à Gerbert RAMBAUD

Christian NEUVILLE donne pouvoir à Edouard WILLEMIN

Chantal ROCHE donne pouvoir à Henri COQUARD

### Absents:

Chantal BERTHILLON Joao DA ROCHA

Secrétaire: Mme Béatrice DUMORTIER.

### **Délibérations**:

1. FINANCES – Approbation de la répartition des coûts par lot - Opération de construction d'un pôle santé, rue de la Déserte:

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Approuve la répartition des coûts par lot selon les plans annexés.

2. MARCHES PUBLICS -Autorisation pour souscrire les marchés de travaux dans le cadre de l'opération de réhabilitation et extension de la crèche - 69670 VAUGNERAY.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Autorise Monsieur le Maire à souscrire les marchés de travaux de l'opération de réhabilitation et extension de la crèche dans les conditions définies ci-dessous.

Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont inscrits au budget principal 2023.

3. <u>URBANISME – Dépôt d'un permis de construire au nom de la commune – Réhabilitation et extension de la crèche Pirouette</u>, chemin de la guise à Vaugneray

Autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la commune pour la réhabilitation et l'extension de la crèche Pirouette, chemin de la guise à Vaugneray.

4. MARCHES PUBLICS - Réhabilitation d'un immeuble en vue de la création de 2 logements et d'un commerce- 1-3 rue de le Maletière – approbation des avenants.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Approuve les avenants aux marchés de travaux conformément au tableau récapitulatif précédemment mentionné; Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux avec les entreprises titulaires ;

Dit que les crédits nécessaires au règlement des travaux relatifs au commerce sont inscrits au budget principal 2023 et les travaux relatifs aux logements sont inscrits au budget PLH 2023.

# a Laurent to Daux

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE 17/04/2023 A 20 HEURES 30

5. MARCHES PUBLICS - Réaménagement du restaurant scolaire - approbation des avenants aux marchés de travaux.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Approuve l'avenant n°2 au marché de travaux conformément au tableau récapitulatif précédemment mentionné.

Autorise monsieur le maire à signer l'avenant audit marche de travaux avec l'entreprise titulaire

Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget principal 2023.

6. <u>FINANCES</u> - <u>Budgétisation de la contribution de la commune aux charges du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (S.A.G.Y.R.C.) – Exercice 2023.</u>

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Décide de budgétiser la totalité de sa participation au Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (S.A.G.Y.R.C.) pour l'année 2023.

Dit que cette participation sera prévue au compte 6554.831 "Contributions aux organismes de regroupement" du budget communal 2023.

## 7. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Approuve la modification des emplois comme précédemment exposée à compter du 1er mai 2023

Actualise en conséquence le tableau des effectifs joint en annexe.

Précise qu'en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires et en application de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public peut faire face à une vacance temporaire de cet emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

### **Communications:**

1.Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

Séance levée 21h56 Vu par Nous, Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 19/04/2023 à la porte de la Mairie.